

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

établissement recevant de public

agenda d'accessibilité programmée

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un

- vous souhaitez réaliser les travaux de mise en accessibilité

d'un établissement recevant du public dans le cadre d'un

Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique

Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) approuvé : Oui 🔲 Non 🔳 (plèce PC39 et PC40 ou PA50 et PA51)

Article L. 111-8 et D.111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

N° de l'autorisation

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

ATLULULU LULULULUL

Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction du dossier spécifique Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application des articles R. 111-19-17 et R. 123-22 du code de la construction informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité Cadre 5

agenda d'accessibilité programmee - les travaux projetés sont soumis à un permis de construire ou un permis d'aménager Ce dossier qui sera joint à la demande de permis (PC 39/PC 40 ou PA 50/PA 51) vous permet d'accomplir les formalités nécessaires	Le cas échéant, n° de permis de construire ou d'aménager :
1- Identité du ou des demandeur(s) Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identifi	a future autorisation és sur papier libre ¹
Vous êtes un particulier Madame Monsieur	The state of the s
	Date de naissance :
Raison sociale et dénomination : Conservatoire du littor N° Siret : Conservatoire du littor Représentant de la personne morale : Madame Mons	sieur 🗖
Nom: Prénom:	Date de naissance à défaut de N° SIRET :
2- Coordonnées du ou des demandeur(s) : Si la demande est p	
	ité:
Code postalBPcedex	
	Division territoriale
Téléphone fixe : Pol	
indicatii si pays etranger : Courriel :	@

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant le dossier spécifique sera adressée aux autres demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre	
Madame Monsieur Personne morale	
Nom: RUELLAND Prénom:	Paul
Et/ou:	
Ralson sociale et dénomination de la personne morale, le cas éc	:
N° Siret:	
Adresse Numéro : 1 Voie : Avenue du Braden - Bâtir	ment C
Lieu-dit : Localité :	QUIMPER
Code postal 2.9.0.0.0 BP cedex	L
Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays :	Division territoriale :
Téléphone fixe : 0 2, 9 8, 9, 0, 2, 8, 2, 4. Télé	
Indicatif si pays étranger : Courriel : contact	@ atelierdubraden.com
Je souhaite que les courriers de l'administration concernant le	
4 - Le projet	
4.1 – Adresse du terrain	
Nom de l'établissement : Maison du littoral	BBB COMMINITY BUILDING CONTROL BUILDING
Numéro :Voie :	
Lieu-dìt : Trévignon Localité	· TREGUNC
Code postal 2 9 9 1 0 BPcedex	
N° de section(s) cadastrale(s) : AP N° de pa	arcelle (e) - 227, 228 et 229
4.2 – Activité	
AVANT TRAVAUX, le cas échéant :	APRÈS TRAVAUX :
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :	Activité principale (par étage(s)) : Non modifiée
Accueil de public pour sensibilisation à la richesse de l'ecosystème des dunes et étangs de Kéroulny	NOR ITOOTTRE
THE	- придодом подприменения в применения в п
Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :	Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :
Activities of the residence of the state of	
s un municipal de la companya del companya del companya de la comp	
Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article	Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP: (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article
R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)	R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)
ERP de TYPE Y, 5ême catégorie	Non modifié
Managerichispe	BUILDAUAHARIKURIN AADAUAHARIAUAHARAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA
Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) : Conservatoire du littoral	Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet):
100	

Construction neuve	e n conformité totale aux règles d'accessibi	lité			
Extension	-				
X Réhabilitation					
Travaux d'aménag	ement (remplacement de revêtements, re	enovation électrique, c	réation d'une	e rampe, pa	ar exemple)
man.	es nouveaux dans des volumes existants				
	vant travaux :	-	•		-
Modification des ac		,			
e cas échéant,précis	er si ces travaux mettent en œuvre des en	gagements d'un Ad '/	AP déposé ar	itérieureme	ent.
☐ Oui : Ad'AP n° ഥ। Non	للالمال الله الله الله	validé le : டூட		اـــا لـــا	<u></u>
	bjet d'une déclaration ou autorisation au t	itre du code de l'envir	onnement (p	roduits dar	naereux stockés ou
ıtilisés) : Oui			Annia (In		
en e	en er fram fram fram fram fram fram fram fra	en de saverage han ditama eredi. Perdia desar sestia	engen borenn kappi ppese	aper jacom caren	t kolando kaladi dapatai atama Pikis ko
	d'être admis même temporairement par en indiquant les principaux locaux access		alcul régleme	ntaire défi	ni par les
	Types de locaux (activité/prestation)	Public Public	Person	nnel	TOTAL
Sous-sol			-		
Rez-de-chaussée	Expo et scénographie	12	2		14
L ^{er} étage	Mezzanine sur expo	3	0		3
2° étage					
3° étage					
Effectif cumulé		15	2		17
euillez joindre une note ann 4.5 - Stationnement	exe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérie	en arren errenen er et er er er	zanines, etc)	ermannikon I	
euillez joindre une note ann 4.5 - Stationnement		en arren errenen er et er er er		Après re	éalisation du projet
euillez joindre une note ann 4.5 - Stationnement Stationnement couve	ent Parcs de stationnement intégrés C	ou isolés 🗖		Après re	éalisation du projet
4.5 - Stationnement Stationnement couve Nombre de places d Dont nombre de place	ent Parcs de stationnement intégrés C	ou isolés 🗖		Après re	éalisation du projet
euillez joindre une note ann 4.5 - Stationnement Stationnement couve Nombre de places d	ert Parcs de stationnement intégrés C	ou isolés 🗖		Après re	éalisation du projet
4.5 - Stationnement Stationnement couve Nombre de places d Dont nombre de plac	ert Parcs de stationnement intégrés C e stationnement ces réservées aux personnes	ou isolés 🗖		Après re	éalisation du projet
4.5 - Stationnement Stationnement couve Nombre de places d Dont nombre de plac handicapées	ert Parcs de stationnement intégrés C e stationnement ces réservées aux personnes	ou isolés Avant réalisation		Après re	éalisation du projet
4.5 - Stationnement Stationnement couve Nombre de places d Dont nombre de plac handicapées - Dérogations et/ou	ert Parcs de stationnement intégrés C e stationnement ces réservées aux personnes	ou isolés Avant réalisation		Après re	éalisation du projet
A.5 - Stationnement Stationnement couve Nombre de places d Dont nombre de plac handicapées Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte	ent Parcs de stationnement intégrés C e stationnement ces réservées aux personnes adaptations une demande de dérogation :	ou isolés Avant réalisation	du projet		éalisation du projet
Nombre de places d Dont nombre de places d handicapées Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte de places d Au titre de la sé Chaque demandé de	e stationnement e stationnement ces réservées aux personnes adaptations une demande de dérogation : écurité incendie (Article R.123-13 du CCH de doit faire l'objet d'une fiche détaillée ré déroger (référence article et libellé), les	Ou isolés Avant réalisation Avant réalisation 1): Nombre de dérogatigée sur papler libre éléments du projet au	du projet	dées :	es règles auxquelles
Nombre de places d Dont nombre de places d handicapées Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte Au titre de la sé Chaque demand est demandé de plans) et leur jus	e stationnement ces réservées aux personnes adaptations une demande de dérogation : ceurité incendie (Article R.123-13 du CCH de doit faire l'objet d'une fiche détaillée ré déroger (référence article et libellé), les tification (motivation et mesures compens	Ou isolés Avant réalisation Avant réalisation 1): Nombre de dérogatigée sur papier libre éléments du projet au atoires proposées)	du projet tions demand indiquant noi xquels elles	dées : tamment le s'applique	es règles auxquelles
Nombre de places d Dont nombre de places d handicapées Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte de plans) et leur jus Au titre de l'acc Chaque demande de plans) et leur jus Chaque demande de plans) et leur jus	e stationnement e stationnement ces réservées aux personnes adaptations une demande de dérogation : écurité incendie (Article R.123-13 du CCH de doit faire l'objet d'une fiche détaillée ré déroger (référence article et libellé), les	Ou isolés Avant réalisation Avant réalisation I Nombre de déroga digée sur papier libre éléments du projet au satoires proposées) Nombre de dérogatio digée sur papier libre éléments du projet au	du projet utions demandindiquant not exquels elles elles indiquant not exquels elles indiquant not exquels elles	dées : tamment le s'applique es : tamment le s'applique	es règles auxquelles nt (localisation sur le es règles auxquelles nt (localisation sur le
Nombre de places d Dont nombre de places d handicapées Dérogations et/ou Au titre de la sé chaque demande est demandé de plans) et leur jus public)	e stationnement ces réservées aux personnes adaptations une demande de dérogation : ceurité incendie (Article R.123-13 du CCH de doit faire l'objet d'une fiche détaillée ré déroger (référence article et libellé), les tification (motivation et mesures compens tessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : le doit faire l'objet d'une fiche détaillée ré déroger (référence article et libellé), les stification (motivation et mesures de subs	Ou isolés Avant réalisation Avant réalisation I Nombre de déroga digée sur papier libre éléments du projet au satoires proposées) Nombre de dérogatio digée sur papier libre éléments du projet au	du projet utions demandindiquant not exquels elles elles indiquant not exquels elles indiquant not exquels elles	dées : tamment le s'applique es : tamment le s'applique	es règles auxquelles nt (localisation sur l es règles auxquelles nt (localisation sur l
Nombre de places d Dont nombre de places d handicapées Dérogations et/ou L'Au titre de la sé Chaque demandé est demandé de plans) et leur jus Au titre de l'acc Chaque demand est demandé de plans) et leur jus public)	e stationnement es réservées aux personnes adaptations une demande de dérogation : curité incendie (Article R.123-13 du CCH de doit faire l'objet d'une fiche détaillée ré déroger (référence article et libellé), les tification (motivation et mesures compens essibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : le doit faire l'objet d'une fiche détaillée ré déroger (référence article et libellé), les stification (motivation et mesures de subs cullères d'application	Avant réalisation Avant réalisation I : Nombre de déroga digée sur papier libre éléments du projet au satoires proposées) Nombre de dérogatio digée sur papier libre éléments du projet au stitution proposées po	du projet du projet du projet didiquant not capacit demandé indiquant not capacit demandé indiquant not capacit des ERP e	dées : tamment le s'applique es : tamment le s'applique exerçant un	es règles auxquelles nt (localisation sur l es règles auxquelles nt (localisation sur l ne mission de servi
Nombre de places d Dont nombre de places d handicapées - Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte de plans) et leur jus public) 5.2 - Modalités parti Le projet prése	e stationnement ces réservées aux personnes adaptations une demande de dérogation : curité incendie (Article R.123-13 du CCH) de doit faire l'objet d'une fiche détaillée ré déroger (référence article et libellé), les tification (motivation et mesures compens cessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : le doit faire l'objet d'une fiche détaillée ré déroger (référence article et libellé), les stification (motivation et mesures de subs cullères d'application nte des contraintes liées à la structure du	Avant réalisation Avant réalisation 1): Nombre de déroga digée sur papier libre éléments du projet au satoires proposées) Nombre de dérogatir digée sur papier libre éléments du projet au satoires proposées po	du projet du projet du projet di di projet di diquant noi projet des modalités des modalités	dées :tamment les 'appliquel es :tamment les 'appliquel exerçant un	es règles auxquelles nt (localisation sur l es règles auxquelles nt (localisation sur l ne mission de servi
Nombre de places d Dont nombre de places d handicapées Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte de plans Chaque demande de plans) et leur jus public) Au titre de l'acc Chaque demande de plans) et leur jus Le projet prése que définies pa	e stationnement ces réservées aux personnes adaptations une demande de dérogation : curité incendie (Article R.123-13 du CCH de doit faire l'objet d'une fiche détaillée ré déroger (référence article et libellé), les tification (motivation et mesures compens cessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : le doit faire l'objet d'une fiche détaillée ré déroger (référence article et libellé), les stification (motivation et mesures de subs cullères d'application nte des contraintes liées à la structure du ar l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 lV de	Avant réalisation Avant réalisation I Nombre de dérogation digée sur papier libre éléments du projet au satoires proposées) Nombre de dérogation digée sur papier libre éléments du projet au stitution proposées positiution proposées positiu	du projet du projet du projet di di projet di diquant noi projet des modalités des modalités	dées :tamment les 'appliquel es :tamment les 'appliquel exerçant un	es règles auxquelles nt (localisation sur l es règles auxquelles nt (localisation sur l ne mission de servi
Nombre de places d Dont nombre de places d Dont nombre de places Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte de places demandé de plans) et leur jus Au titre de l'acc Chaque demandé est demandé de plans) et leur jus public) 5.2 - Modalités parti Le projet prése que définies par leur les adaptes de plans per leur public les partiques de plans public les partiques de plans per leur public les partiques de plans per leur public les partiques de leur plans per leur public les partiques de leur plans per leur projet prése que définies par leur public les adaptes par leur plans per leur les adaptes per leur leur leur les adaptes per leur leur leur leur leur leur leur le	e stationnement ces réservées aux personnes adaptations une demande de dérogation : curité incendie (Article R.123-13 du CCH) de doit faire l'objet d'une fiche détaillée ré déroger (référence article et libellé), les tification (motivation et mesures compens cessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : le doit faire l'objet d'une fiche détaillée ré déroger (référence article et libellé), les stification (motivation et mesures de subs cullères d'application nte des contraintes liées à la structure du	Avant réalisation Avant réalisation I Nombre de dérogation digée sur papier libre éléments du projet au satoires proposées) Nombre de dérogation digée sur papier libre éléments du projet au stitution proposées positiution proposées positiu	du projet du projet du projet di di projet di diquant noi projet des modalités des modalités	dées :tamment les 'appliquel es :tamment les 'appliquel exerçant un	es règles auxquelles nt (localisation sur le es règles auxquelles nt (localisation sur le ne mission de servie

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🗵

Si vous êtes un particulier: La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Délais et voies de recours : le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l'autorisation ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.lr/

Nombre



Bordereau de dépôt des pièces constituant le dossier spécifique

Veuillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité et d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Imprimé du dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique	1	4
Plan de situation	2	3

 Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie (Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation (PC 40 ou PA 51))

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : • les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap	σ	3
Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : • les conditions d'accessibilité des engins de secours • les largeurs des voies et les emplacements des bales d'intervention pompiers • la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers	4	3
Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagées dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la tolture du bâtiment, faisant apparaître notamment :		
 les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés 	5	3
La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	6	3

N. B. les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité

2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité : (Arrêté du 11 septembre 2007 DEVU0763038A) (PC39 ou PA50) Plèces Numéro de la pièce

The second second	Pièces	Numero de la pièce	d'exemplaires à fournir
	Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée précisant : Les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guldage, le repérage,) Les raccordements (voirie / parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures / parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement) Les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/places de stationnement adaptées et réservées/circulations piétonnes/entrée de l'établissement) Les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs Les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement	4	œ

Plans cotés dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur) à une échelle adaptée pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant : Les circulations intérieures horizontales et verticailes (fonctions, largeurs, pentes, dévers) Les aires de stationnement Les locaux sanitaires destinés au public Le sens d'ouverture des portes et leur espace de débattement Les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs L'emplacement des apparells sanitaires et leurs accessoires obligatoires Les places de stationnement adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places Cas particuliers des ERP de 5° catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : Délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie	8	3
Plans avant travaux s'il s'agit d'un bâtiment existant	9 /	3
Notice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH): Dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement Caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et	*	
des dispositifs de commande utilisables par le public Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds Traitement acoustique des espaces Dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairement et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires	-	
 S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis : Emplacements accessibles aux personnes handicapées en fauteuil roulant : nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation, cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement Dans le cas d'un établissement recevant du public assis de plus de 1000 places, l'arrêté municipal fixant le nombre d'emplacements accessibles 	10	3
 S'il s'agit d'un établissement disposant de locaux d'hébergement destinés au public Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau et cabinets d'aisance accessibles aux personnes handicapées : taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total de chambres, localisation, répartition par catégorie, le cas échéant 		
 S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage ou des douches : Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles aux personnes handicapées 		
S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des calsses de palement disposées en batterie Nombre de caisses aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées et leur localisation	1	
Dans le cas d'un parking de plus de 500 places, couvert ou non, dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public : Arrêté municipal prévu à l'article 3 de l'arrêté du 1º août 2006 (NOR: SOCU0611478A) fixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées	11	3
La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à sa justification	12	3